

*Questions au Feuilleton*

**M. Mark MacGuigan** (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): a) Parti libéral, \$106,692,373; b) Parti conservateur progressiste, \$59,552,779.

LA SUBVENTION À L'ÉGARD DU LAIT

Question n° 51—**M. Cossitt**:

1. En ce qui concerne la réponse à la question n° 3361 de la première session du 29<sup>e</sup> Parlement, à savoir que le prix du lait en poudre devait sans doute être réduit et maintenu au plus tôt le 15 octobre 1973, pourquoi les magasins Dominion Ltée de Brockville (Ontario) vendent ce lait 25 cents la boîte d'une pinte depuis quelques mois, prix sensiblement plus élevé que celui qu'exigeait cette même société le 4 septembre 1973 lorsqu'on a annoncé la subvention?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures devant le fait que les magasins Dominion Ltée de Brockville (Ontario) ont augmenté le prix du lait en poudre au lieu de le diminuer compte tenu de la subvention du gouvernement et, dans l'affirmative, quelle est la nature de ces mesures et quand seront-elles prises?

**L'hon. E. F. Whelan** (ministre de l'Agriculture): Il est supposé que le paquet d'une pinte en question consiste en un paquet de 4 oz de poudre de lait écrémé à reconstitution instantanée vendu sous la marque Carnation. Avant le 15 octobre 1973, il n'existait pas de contrôle des prix de la poudre de lait écrémé au niveau du détail. Le 15 octobre 1973, la Carnation Company Limited a réduit de 4c. son prix de gros sur le paquet de 4 oz de poudre de lait écrémé, comme le voulait l'accord, et cette réduction devait être transmise au consommateur. Le paquet de 4 oz qui se vendait 25c. avant le 15 octobre 1973 dans les magasins Dominion, à Brockville, Ontario, s'y vend maintenant à 21c.

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE EN SASKATCHEWAN

Question n° 72—**M. Cossitt**:

1. Combien de bureaux de poste le gouvernement a-t-il fermés en Saskatchewan depuis le 20 avril 1968?

2. Dans quelle municipalité et dans quelle circonscription est situé chacun de ces bureaux?

**L'hon. André Ouellet** (ministre des Postes): 1. Avril 1968—Septembre 1970, 199; Octobre 1970—Présent, 8. Le programme de fermeture des petits bureaux de poste s'est terminé en septembre 1970. Les changements ultérieurs à cette date ont été motivés par l'établissement de la distribution par facteurs ou de la distribution rurale à la demande du public, la fusion d'agglomérations, la diminution des populations, le manque de remplaçants immédiats après le décès ou la retraite de maîtres de poste, etc.

2. Meadow Lake, 42; Regina Lake-Centre, 9; Mackenzie, 27; Prince Albert, 30; Saskatoon-Biggar, 13; Battleford-Kindersley, 27; Moose Jaw, 6; Yorkton-Melville, 17; Saskatoon-Humboldt, 16; Regina-Est, 5; Assiniboia, 2; Swift Current-Maple Creek, 3; Qu'Appelle-Moose Mountain, 10. Il serait trop coûteux d'énumérer chacune des municipalités où les Postes ont fermé des bureaux de poste. Un grand nombre d'anciens bureaux sont situés dans des régions non constituées en corporation et ne font partie d'aucune municipalité. De nombreux cantons ont été réunis à d'autres municipalités et relèvent maintenant d'une seule administration municipale.

[M. Cossitt.]

LES ANNULATIONS DE PRÊTS À DES PAYS ÉTRANGERS DEPUIS 1964

Question n° 135—**M. Laprise**:

Pour chaque année depuis 1964, combien de prêts à des pays étrangers ont été radiés, quel est le nom de ces pays et quelle somme s'applique à chacun?

**M. John M. Reid** (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Aucun.

● (0000)

LE RETARD DE L'ENVOI AUX DÉPUTÉS DES COPIES D'ORDONNANCES RENDUES PAR LA COMMISSION DES TRANSPORTS

Question n° 219—**M. Forrestall**:

1. La politique de la Commission canadienne des transports consiste-t-elle à remettre à plus tard l'envoi aux députés des copies d'ordonnances rendues par la Commission au sujet des décisions touchant leur circonscription électorale respective et de ne les faire parvenir que 21 jours après que les décisions ont été prises et les ordonnances rendues?

2. Cette pratique est-elle appuyée par des règlements de la Commission et, dans l'affirmative, de qui relève l'adoption de ces règlements et à quelle date ont-ils été formulés?

3. Cette pratique reçoit-elle l'appui du ministre responsable?

4. S'il ne s'agit pas d'une question de politique, pour quelle raison la décision R-17686 rendue le 21 novembre 1973 n'a-t-elle pas été expédiée au député responsable avant le 13 décembre 1973?

5. En ce qui a trait à l'ordonnance R-17686, à quelles dates la Commission responsable a-t-elle informé les organismes suivants de la décision prise le 21 novembre 1973, a) la province de la Nouvelle-Écosse, b) la ville de Dartmouth, c) les Chemins de fer Nationaux du Canada, d) la Maritime Telegraph and Telephone Company Ltd., e) la Nova Scotia Power Corporation?

**M. Joseph-Philippe Guay** (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de la Commission canadienne des transports: 1, 2 et 3. Lorsque des copies des ordonnances de la Commission canadienne des transports sont envoyées aux députés, à titre gracieux, elles sont expédiées en même temps qu'aux parties intéressées.

4 et 5. Normalement, les ordonnances du Comité des transports par chemin de fer sont expédiées dans les trois à sept jours suivant la date de l'ordonnance. Dans ce cas, certaines procédures administratives ont malheureusement entraîné un retard considérable, dont la Commission s'excuse, entre la date de l'ordonnance et son expédition. Des copies de l'ordonnance n° R-17686 datée du 21 novembre 1973 ont été expédiées aux 9 parties en cause, y compris les parties citées par le député, et au député lui-même, le 13 décembre 1973.

INFORMATION CANADA—L'OUVERTURE D'UNE INFORMATIÈQUE À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Question n° 321—**M. MacLean**:

Information Canada ouvrira-t-il une informatièque à l'Île-du-Prince-Édouard et, dans l'affirmative, a) où sera-t-elle située, b) combien d'employés y travailleront à temps plein, c) une librairie complètera-t-elle ce nouveau service d'informatièque?

**L'hon. John C. Munro** (ministre du Travail): En ce qui concerne Information Canada, voici les réponses: Oui. a) Charlottetown; b) Trois; c) Non.